



GEMENG
JONGLËNSTER

Junglinster, le 19 mars 2020

AVIS AU PUBLIC URBANISME

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jedi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster propose une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Quartier Existant » (PAP QE) – Partie Graphique « Remesfeld » à Imbringen résultant d'une modification ponctuelle du PAG (séance du conseil communal du 28 février 2020).

Conformément à l'article 30 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle est déposée à partir du 20 mars 2020 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture pendant trente jours complets où le public peut en prendre connaissance.

La proposition de modification ponctuelle est également disponible le site internet : www.junglinster.lu

Les observations et objections contre la proposition de modification doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées pour le 20 avril 2020 inclus au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Mayor, and the signature on the right is for the Secretary. In the center, there is a circular official seal of the Administration Communale de Junglinster. The seal features a coat of arms with a crown on top, surrounded by the text 'Administration Communale' and 'Junglinster' with two stars on either side.